



ÉLECTIONS PARTIELLES / BY-ELECTION

Municipalité du Canton de Melbourne
1257, Route 243, Melbourne (Québec) J0B 2B0
Tél: 819-826-3555 Fax : 819-826-3981
melcan@qc.aibn.com / www.melbournecanton.ca



ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES / MUNICIPAL BY-ELECTIONS

Suite à la démission de la conseillère Madame Hilda Markis, au siège #1, il y aura des élections partielles ce printemps.

PERIODE DE MISE EN CANDIDATURE: du 6 mars au 20 mars 2015 (les formulaires sont disponibles au bureau municipal).

PERIODE DE REVISION : 28 mars au 7 avril 2015 (journées à être précisées s'il y a tenue d'un scrutin).

VOTE PAR ANTICIPATION : dimanche le 12 avril 2015, de midi à 20h00, à l'Hôtel de Ville du Canton de Melbourne. Puisque le vote par anticipation a lieu au rez-de-chaussée, les personnes à mobilité réduite sont fortement invitées à voter cette journée-là.

VOTE LE JOUR DU SCRUTIN : dimanche le 19 avril 2015, de 10h00 à 20h00, dans la salle communautaire située au 2^{ième} étage de l'Hôtel de Ville.

Following the resignation of Councillor Mrs. Hilda Markis, in seat #1, there will be a by-election this spring.

FILING OF NOMINATION PAPERS: from March 6th until March 20th, 2015 (forms are available at the municipal office).

REVISION PERIOD: March 28th to April 7th, 2015 (you will be notified as soon as we know the exact dates, if there is an election).

ADVANCE POLL: Sunday April 12th, from noon to 8:00 p.m. As this vote will take place on the first floor at the town hall, we strongly recommend that anyone with reduced mobility vote on this day.

ELECTION DAY: Sunday April 19th, from 10:00 a.m. to 8:00 p.m. The vote will take place at the Town Hall on the second floor.

LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL / MUNICIPAL AFFAIRS

******La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes, sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.******

Affaires municipales :

Les municipalités du Québec ont généralement un conseil composé de sept personnes élues, soit un/e maire/mairesse et six conseillers/ères. L'élu a trois principaux rôles: représentant des citoyens, législateur et administrateur.

Municipalities in Quebec generally have a council made up of seven elected people. There is a mayor and six councillors. The elected representatives have three main roles to play: representative of the citizens, the legislator and the administrator.

Conseillers/ères:

En plus d'assister aux séances du conseil et de faire valoir les intérêts de la communauté, le conseiller participe à la prise de décision. À moins d'une situation de conflit d'intérêts, le conseiller a l'obligation de voter. En dehors des séances du conseil, le conseiller n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité. Le conseiller peut être nommé à des commissions ou à des comités. Le conseiller peut être appelé à devenir maire suppléant.

Besides assisting at meetings of the council and to represent the interests of the community, the councillor participates in the decision-making for the municipality. Unless a situation of conflict of interests arises, the councillor has the obligation to vote. The councillor has no power to make decisions in the name of the municipality, except during the board meetings. The councillor may be named to committees and may be called upon to act as pro-mayor.

Séance du conseil:

La séance du conseil est le moment où le conseil peut prendre des décisions, sous la forme de résolutions ou de règlements. Toutes les séances du conseil, ordinaires ou extraordinaires, sont publiques. La loi prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois.

Council can make decisions at the council meetings, in the shape of resolutions or regulations. All the council meetings, ordinary or extraordinary, are public. The law states that the municipal council has to hold a regular meeting at least once a month.

PRÉSENTATION DU CONSEIL ACTUEL

Monsieur James Johnston	Maire, Représentant au Conseil de la MRC du Val-Saint-François, Président au comité du CCU, Représentant aux comités de la Régie d'incendie et des Loisirs
Monsieur André Poirier	Conseiller siège # 2
Monsieur Jeffrey Garret	Conseiller siège # 3
Monsieur Simon Langeveld	Conseiller siège #4, Maire suppléant, Représentant au comité du CCU
Monsieur Raymond Fortier	Conseiller siège #5, Représentant aux comités de la Régie d'incendie, du CCU et de Vigilance du LET
Madame Valérie Guénette	Conseillère siège #6, Représentante aux comités des Loisirs et de la Bibliothèque